

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRANDRIS (Rhône)**

**REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE DU 22 NOVEMBRE 2021**

Conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 13

Présidente - Madame Pascale JOMARD, Maire  
Présents – Mesdames et Messieurs Pascale JOMARD, Guillaume LECANU, Stéphanie APPERCEL-CONVERT, Olivier GUYOMAR, Isabelle GRAMMARE, Nadine BOUILLON, Robin DUSSAUCHOY, Frédéric CORGIER, Guillaume CHATAIGNER, Clotilde LEREVEREND-CHARPENTIER, Jean-Pierre GOUDARD, Lionel GUICARD, Anne Perrine RAGOT.  
Excusées : Amandine DUBIEZ (pouvoir à Olivier GUYOMAR), Ludivine CHAUMERON.  
Secrétaire élu : Guillaume CHATAIGNER

Convocation  
le 15 novembre 2021  
Compte rendu affiché  
le 29 novembre 2021

**OBJET : NOUVELLES TARIFICATIONS DES SALLES COMMUNALES – PERIODE DE FROID (Délib37-2021)**

Madame le Maire propose de fixer les tarifs de location des différentes salles communales pour la période de froid (lorsque le chauffage est allumé dans les salles) pour l'année 2022, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après vote et délibération, à l'unanimité :

FIXE ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs de location pour la période de froid et précise qu'à partir du moment où le chauffage est mis en route dans les salles, il est dû :

CONDITIONS DE LOCATION	ODYSSEE	SALLE POLYVALENTE	SALLE ANCIENNE MAIRIE	BOULODROME
<u>Associations locales</u> :				
. 1 <sup>ère</sup> manifestation	45 €	116 €	45 €	21 €
. 2 <sup>ème</sup> manifestation	150 €	293 €	117 €	82 €
<u>Particuliers Grandrisiens</u>				
. 1 jour	276 €	457 €	172 €	123 €
. 2 jours	304 €	509 €	201 €	
<u>Particuliers et associations Extérieurs à la commune</u>				
. 1 jour	436 €	713 €	242 €	227 €
. 2 jours	573 €	848 €	351 €	
<u>Clubs sportifs hors commune</u>		15 €/séance 1 h 22 €/séance 2 h 41 €/séance 4 h 65 € la journée		10 €/séance 4h
APERITIF	146 €	242 €	92 €	
NETTOYAGE*	180 €	180 €	180 €	180 €
CAUTION	880 €	880 €	460 €	460 €

La location et le chauffage de l'Odyssee ou de la Salle Polyvalente sont gratuits pour l'arbre de Noël de l'école publique.

Le contrat de location, les chèques de caution, le chèque de location et l'assurance seront à fournir au moment de la prise de rendez-vous de l'état des lieux en mairie. En cas de mariage, la location du vendredi est gratuite.

Conscrits de l'année (de juin à juin) : location gratuite des salles pour trois manifestations (hors bal des Jeunes) dont le week-end des conscrits (chauffage en plus) ainsi que 2 manifestations dites « Bal des Jeunes ». Pour les autres conscrits, la location correspond à une deuxième manifestation des associations locales ainsi que le chauffage.

Nettoyage\* : il sera dû, si les salles ne sont pas rendues propres.

DIT que les locations seront versées dans la caisse du Receveur Municipal qui les imputera au compte 752, les cautions au compte 70878 du budget 2022 et suivants.-

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré à Grandris,  
Les jour, mois et an que dessus  
LE MAIRE,

*(Signatures manuscrites)*

*(Signature manuscrite)*

